

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-34-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Sté SPL-Xdemat – Réunion de l'Assemblée Générale sur la répartition du capital social

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre Collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social,
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-34-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

.../...

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification* ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
 - le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- **DONNER** pouvoir au représentant de la Commune de RENWEZ à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-34-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

.../...

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:11 +0200
Ref:20220622_080601_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-35-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

**Adoption par droit d'option de la nomenclature M57 abrégée au
01/01/2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'avis favorable du comptable public ;

CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- que l'instruction budgétaire et comptable M57 est pré-requis à l'instauration du compte financier unique (CFU) qui sera généralisé, si le législateur le décide, à partir de 2024 ;

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-35-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

.../...

- **D'APPLIQUER** par droit d'option à partir du **1^{er} janvier 2023** l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée par nature ;
- **DE NE PAS PROCEDER** à l'application des amortissements des immobilisations futures, à l'exception des subventions d'équipement versées (compte 204xxx) et pour ces dernières, de ne pas appliquer le prorata temporis,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:32 +0200
Ref:20220622_080801_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-36-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Décision budgétaire modificative N°1
Service Eau et Assainissement

Dans le cadre de la Construction de 13 logements locatifs à RENWEZ par ESPACE HABITAT, la pose d'un poste de refoulement 60 EH a été effectuée. Dans un premier temps, la fourniture et la pose de ce poste de refoulement seront facturés à la Commune pour un montant de
27 750,00 € HT soit 33 300,00 € TTC.

Suite à la convention établie entre la commune de RENWEZ et ESPACE HABITAT, ESPACE HABITAT remboursera à la Commune la somme de **27 750,00 € HT soit 33 300,00 € TTC** dans les 30 jours de la production d'un Titre de Recette.

Les crédits n'étant pas prévus au Budget de l'exercice en cours, il convient d'établir une Décision Modificative Budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE la décision budgétaire modificative n°1 suivante – Service Eau et Assainissement :

DEPENSE INVESTISSEMENT :

- Compte 458101 : **+ 33 300,00 €**

RECETTE INVESTISSEMENT

- Compte 458201 : **+ 33 300,00 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:37:56 +0200
Ref:20220622_081007_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-37-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Cession balayeuse aspiratrice communale

Madame le Maire explique que la Commune a fait l'acquisition d'une Balayeuse Aspiratrice en 2013 pour un montant de **11 960,00 € TTC**. Ce matériel n'étant pas utilisé par les Employés Communaux car il est non adapté aux besoins de la Commune (Pas adapté pour nettoyage de la Voirie Communale), une proposition de reprise a été faite par le Collège Pasteur situé à VRIGNE-AUX-BOIS pour un montant de **2 500,00 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE DE CEDER** la Balayeuse Aspiratrice pour un montant de **2 500,00 €** au Collège Pasteur de VRIGNE-AUX-BOIS.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de ce bien communal.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:20 +0200
Ref:20220622_081011_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-38-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

TARIFS MUSEE DE LA FORET - MODIFICATIONS

Suite à la Délibération n°2020-21-D en date du 19 Février 2020 fixant les tarifs relatifs aux ventes
réalisées par le Musée de la Forêt,

Suite à la Délibération n°2021-27-D en date du 18 Mars 2021 modifiant les tarifs relatifs aux ventes
réalisées par le Musée de la Forêt,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **FIXE ET MODIFIE** les tarifs du Musée de la Forêt comme suit :

- **TARIFS MODIFIES :**

- Sac papier emballage : Grand : **1.00 €** (Ancien tarif : 1 €)
Petit : **0.50 €** (Ancien tarif : 1 €)
- Hydromel moelleux : **10.00 €** (Ancien tarif : 9.90 €)
- Pot à crayon (Tronc) : **4.00 €** (Ancien tarif : 2.00 €)
- Maison à oiseaux « Toit ardoise » : **20.00 €** (Ancien tarif : 10.00€)
- Hôtel à insectes « Toit ardoise » : **20.00 €** (Ancien tarif : 10.00€)

- **NOUVEAUX TARIFS :**

- BIERE DE ROCROY :**

- Bière de Rocroy 75 cl : **6.00 €**
 - Verre : **6.00 €**
 - 1 Bouteille + 1 verre : **12.00 €**
 - 3 Bouteilles Bière de Rocroy 75 cl + valisette en carton : **20.00 €**

- BIERE CUVÉE D'ARTHUR :**

- Coffret Bière Cuvée d'Arthur + 1 verre : **20.00 €**
 - Verre seul : **6.00 €**

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ****2022-38-D**

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

.../...

BOUTIQUE :

- Support à crayon bois : **5.00 €**
- Stylo Bois : **2.50 €**

CAFETERIA :

- Café au percolateur/cafétière : **0.50 €**

BILLETTERIE :

- Chasse au Trésor : **2.00 € par enfant**

○ **FOURNISSEUR : LE BALCON EN FORET**

- Apéritif base vin 75 cl : **20.00 €**
- Confiture myrtille des bois : **8.00 €**
- Confis de fleurs de sureau : **7.00 €**
- Confis de pousses d'épicéa : **7.00 €**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Annie JACQUET

Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:23 +0200
Ref:20220622_081201_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-39-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLÓWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subvention Société de Tir

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à la Société de Tir une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de **390.00 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:35 +0200
Ref:20220622_081401_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-40-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	18
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subvention Tennis Club

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'Association du Tennis Club une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de **600.00 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:30 +0200
Ref:20220622_081402_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 18 Pour - 0 Abst - 0 Contre – Mr CLABAUT ne participe pas

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-41-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 19

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subventions Associations de RENWEZ

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer aux Associations qui en ont fait la demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

Les Fous du Volant	160.00 €	Résultat du vote :	19 Pour – 0 Abst – 0 Contre
A.S.T.R.M.	750.00 €	Résultat du vote :	19 Pour – 0 Abst – 0 Contre
CASR Athlétisme	650.00 €	Résultat du vote :	15 Pour – 0 Abst – 4 Contre
A.D.M.R.	360.00 €	Résultat du vote :	16 Pour – 1 Abst – 2 Contre
Les Godasses Vertes			
Renwéziennes	200.00 €	Résultat du vote :	19 Pour – 0 Abst – 0 Contre
JU-JUTSU	490.00 €	Résultat du vote :	15 Pour – 0 Abst – 4 Contre
Poterie Ardennaise	160.00 €	Résultat du vote :	19 Pour – 0 Abst – 0 Contre
Les d'ici dans les Ardennes	160.00 €	Résultat du vote :	19 Pour – 0 Abst – 0 Contre
Plaisir de créer	250.00 €	Résultat du vote :	19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:37:59 +0200
Ref:20220622_081402_2-1-O
Signature numérique
le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-41-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-42-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers

Madame le Maire annonce avoir reçu une demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de RENWEZ correspondant aux cotisations des adhérents à une assurance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Décide d'octroyer une subvention de **1 402.00 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de RENWEZ correspondant aux cotisations d'assurance.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:18 +0200
Ref:20220622_081602_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-43-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLÓWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subvention Chasse en plaine

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'Association de Chasse en plaine une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de **330.00 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:15 +0200
Ref:20220622_081602_2-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre – Mr MONVOISIN et Mr SUQUET ne participent pas

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-44-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLÓWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subvention Click Photos

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'Association Click Photos une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de **300.00 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:37:46 +0200
Ref:20220622_081803_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 15 Pour - 1 Abst - 3 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-45-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	18
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subvention Espace Danse

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'Association Espace Danse une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de **750.00 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:08 +0200
Ref:20220622_081803_2-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 18 Pour - 0 Abst - 0 Contre – Mme BENZONI ne participe pas (procuration)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-46-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Travaux de rénovation – Hôtel des Voyageurs
Lancement consultation maîtrise d'œuvre

Lors du conseil Municipal du 11 janvier 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur l'acquisition de l'Hôtel des Voyageurs.

Etant propriétaire de ce bâtiment situé 11 Avenue des Martyrs de la Résistance, nous souhaitons effectuer des travaux de rénovation afin de permettre la mise en gérance de ce restaurant.

Il convient donc de lancer une consultation pour la passation du Marché de maîtrise d'œuvre de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le principe de réalisation de cette opération de rénovation.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le Marché à intervenir.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:25 +0200
Ref:20220622_082001_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

MAIRIE DE
RENWEZ

Tél : 03 24 54 93 19
Télécopie : 03 24 54 97 19
Courriel : info@renwez.com



Annexe Délibération n°2022-47-D

FACTURATION HABITUELLE – Mr et Mme CORVISIER Jean

M3	TARIFS	TOTAL
24 m3	1.82 €	43.68 €
24 m3	0.35 €	8.40 €
24 m3	3.2567 €	78.16 €
24 m3	0.2330 €	5.59 €
TOTAL		135.83 €
		16.00 €
TOTAL		151.83 €

FACTURATION REELLE – TARIFICATION AGRICOLE

M3	TARIFS	TOTAL
2 367 m3	1.82 €	4 307.94 €
2 367 m3	0.35 €	828.45 €
2 367 m3	0.2330 €	551.51 €
TOTAL		5 687.90 €

FACTURATION FINALE

151.83 € + 5 687.90 € soit au total : 5 839.73 €

Soit un avoir de 7 708.61 € décomposé comme suit : 13 548.34 € - 5 839.73 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-47-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

.../...

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** d'effectuer un dégrèvement sur cette facture d'eau.
- **DE FACTURER** la somme de **5 839.73 €** aux héritiers CORVISIER.
- **DE RETENIR** le calcul joint en annexe.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:03 +0200
Ref:20220622_082202_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-48-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Participation financière provisoire – Travaux neufs d'éclairage
Public route de la Boutillette - FDEA

Nous avons sollicité l'aide technique et financière de la FDEA afin de réaliser des travaux neufs d'éclairage public. Ces travaux consistent à la création d'un éclairage public neuf situé Rue de la BOUTILLETTE.

Le montant total HT des travaux s'élève à **68 250.00 € HT** (Pose et Raccordement : **65 000.00 €** + Maîtrise d'œuvre : **3 250.00 €**), le montant à régler par la Commune auprès de la FDEA est de **29 250.00 €** soit un montant total de **42 250.00 €** (Montant de la TVA : **13 000.00 €**).

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE :

- La participation financière provisoire à la FDEA afin de réaliser les travaux concernant la création d'un éclairage public neuf situé Rue de la Boutillette de **42 250.00 €** concernant les travaux et la Maîtrise d'œuvre.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:27 +0200
Ref:20220622_082404_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-49-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE - POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Décision budgétaire modificative n°1 – Budget Commune

Madame Magalie DRUART occupait le logement appartenant à la Commune situé au 1 Bis Rue Charles de Gaulle. Elle quitte le logement au 15 Juin 2022 et suite à l'état des lieux de sortie, nous souhaitons lui rendre sa caution. Le 17/08/2020, un titre de recette de **300,00 €** avait été effectué correspondant à la caution (Titre 145 Bordereau n°25 de **300,00 €** - Compte 165). Afin de pouvoir lui rendre cette caution d'un montant de **300,00 €**, nous devons effectuer un mandat au compte 165.

Les crédits n'étant pas prévus au Budget de l'exercice en cours, il convient d'établir une Décision Modificative Budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide la décision budgétaire modificative n°1 suivante – Budget Commune :

DEPENSE INVESTISSEMENT :

Chap 16 – Compte 165 : **+ 300.00 €**

Chap 21 – Compte 21318 : **- 300.00 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:01 +0200
Ref:20220622_082602_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-50-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

**Adoption des règles de publication des actes
(communes -de 3 500 habitants)**

Vu l'Article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur
au 1^{er} Juillet 2022,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée
en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1311 du 7 Octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée
en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les Communes (Délibérations,
décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux
personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au Contrôle de
légalité.

A compter du 1^{er} Juillet 2022, par principe, pour toutes les Collectivités, la publicité des actes
réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera
assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 Habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire,
elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la Commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique ;

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une délibération du Conseil Municipal. A défaut de
délibération sur ce point au 1^{er} Juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie
électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la
Commune de RENWEZ afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre
part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-50-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	19
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDŁOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

.... / ...

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité des actes de la Commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en Mairie de manière permanente et gratuite.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du **1^{er} Juillet 2022**.
- **CHARGE** Madame la Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:13 +0200
Ref:20220622_082803_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2022-51-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 15 juin 2022

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	18
----	----	----

L'an **Deux mil vingt deux** et le quinze juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

7 juin 2022

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU
MONVOISIN - SUQUET - VANHECKE
- Mesdames CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET – MACHIN - PIMENT - SZYDLÓWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

7 juin 2022

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENZONI Mrs LORITTE – POULAIN

Pouvoirs :

Mme BENZONI a donné pouvoir à Mr MONVOISIN
Mr LORITTE a donné pouvoir à Mr VANHECKE
Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr CHIBANE

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Subvention UNC section RENWEZ

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'Association UNC section RENWEZ une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de **100.00 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

ANNIE JACQUET
2022.06.22 17:38:06 +0200
Ref:20220622_081601_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Résultat du vote : 18 Pour - 0 Abst - 0 Contre – Mr CLABAUT ne participe pas